



ÎAEA - INFCIRC/429
18 février 1994

Distr. GENERALE

Original: FRANCAIS

ALLOCUTION DU M'NISTRE ALGERIEN DES AFFAIRES ETRANGERES A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU REACTEUR ES SALAM LE 21 DECEMBRE 1993

Le texte ci-joint de l'allocution prononcée par le Ministre algérien des affaires étrangères à l'occasion de l'inauguration du réacteur Es Salam le 21 décembre 1993 est distribué aux Etats Membres comme document d'information à la demande de la mission permanente de l'Algérie.

APPENDICE

Allocution de Monsieur Mohamed-Salah Dembri, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, à l'occasion de l'inauguration du réacteur "ES SALAM"

(Birine, le 21 décembre 1993)

Distingués hôtes, Messieurs les Ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La cérémonie d'inauguration qui nous rassemble, aujourd'hui, revêt un caractère exceptionnel car elle constitue un moment capital dans l'histoire de la coopération pour le développement.

Exceptionnel aussi parce qu'elle est le fruit d'une coopération entre deux pays en voie de développement, l'Algérie et la République Populaire de Chine, qui ont su unir leurs efforts dans une saine ambition partagée et inscrire leurs actions au service du développement à travers l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est là le sens véritable de l'estime que se portent mutuellement nos deux pays et la signification concrète de l'amitié qui lie les peuples algérien et chinois.

Exceptionnel, enfin, parce qu'elle traduit dans les faits l'indivisibilité de la sécurité et du développement en assurant à un pays comme le mien un accès aux technologies nécessaires à son développement.

Cette entreprise collective, à laquelle l'AIEA a apporté un soutien conséquent, est aussi la manifestation de la volonté qui porte les Etats à coopérer pour éliminer les inégalités, les injustices et les déséquilibres découlant de la course aux armements et des conflits qui en sont à l'origine.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Algérie s'honore de la réalisation de cette oeuvre qui témoigne de sa disponibilité renouvelée de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

ES SALAM est et restera, l'expression concrète de la détermination de l'Algérie d'accéder aux avantages technologiques pouvant découler des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Il est aussi le symbole manifeste d'une coopération exemplaire avec l'institution internationale chargée par la Communauté des Etats d'encourager, dans le monde entier le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Il me plaît de souligner à cet égard que la coopération entre l'Algérie et l'AIEA que nous avons toujours voulu empreinte de franchise, de transparence et de respect mutuel, a trouvé sa traduction concrète dans la conclusion des deux accords de garanties concernant les réacteurs NUR et ES SALEM.

Cette volonté de l'Algérie s'inscrit dans une démarche globale que nous avons adoptée depuis longtemps dans le traitement des questions liées au désarmement, à la non-prolifération et en dernière analyse à la sécurité internationale et donc à la paix.

Sa conviction, constamment réassirmée, est que l'approche de ces questions ne peut être dissociée de leur corollaire naturel qui est le développement socio-économique.

C'est dans cet esprit que l'Algérie s'efforce d'adopter sur ces questions une attitude qui tienne compte à la fois de la nécessité d'assurer les conditions propices à l'élaboration et à la promotion de ses programmes de recherche technique et scientifique mis au service de son développement économique, et d'autre part à la consolidation de son engagement à l'égard des efforts de la communauté internationale en faveur du désarmement et de la non prolifération.

Cette démarche cohérente qui avait déjà abouti à l'accession de l'Algérie en 1991 à un certain nombre d'instruments de désarmement, a ensuite trouvé sa pleine expression dans la signature par mon pays, en tant qu'Etat signataire originel de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et par sa participation active dans toutes les enceintes qui traitent de désarmement que ce soit au niveau de l'ONU, à la Conférence du désarmement ou encore dans le cadre du processus de paix au Moyen Orient.

Dans le prolongement de l'évaluation périodique de sa position, l'examen de la question des accords relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires a bénéficié d'une attention permanente. Elle s'est traduite par le soutien constant que l'Algérie a toujours apporté aux principes de la non-prolifération des armes nucléaires.

C'est pourquoi, l'Algérie avait déjà décidé de soumettre aux garanties de l'Agence internationale, sur une base volontaire et unilatérale, ses deux installations nucléaires NUR et ES SALAM dont l'usage exclusivement pacifique a toujours été évident.

Dans les relations fructueuses et transparentes qu'elle entretient avec l'AIEA, l'Algérie, tout en faisant plein usage de son droit inaliénable à l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, privilégie par dessus tout la pérennité d'une coopération internationale en faveur du développement et la promotion de ses programmes de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaires à des fins de développement.

Pour nous être engagés d'une manière qui ne prête à aucune équivoque en faveur de l'utilisation pacifique de l'atome, l'Algérie peut aussi, en toute sérénité, exprimer clairement sa conviction sur la question du régime de la non-prolifération.

L'Algérie dit non à l'atome militaire.

C'est une décision que nous nous sommes imposés et qui nous permet de vous dire que notre action en faveur du désarmement d'une manière générale, et de notre programme nucléaire en particulier ne sont pas en contradiction avec les dispositions du traité de Non - prolifération nucléaire.

C'est pourquoi, j'annonce solonnellement, ce jour, au nom des hautes autorités dirigeantes du pays, l'intention de l'Algérie d'adhérer au Traité de Non-Prolifération nucléaire.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En prenant cette décision l'Algérie entend ainsi apporter sa pleine contribution à une oeuvre multilatérale, certes bien imparfaite, mais dont l'utilité doit néanmoins s'appréhender d'une manière globale et

INFCIRC/429
Appendice
page 5

être envisagée d'une manière universelle afin de faire aboutir l'oeuvre de désarmement général et complet tant souhaitée.

En y souscrivant, elle en est consciente et espère que cela contribuera à son universalité. Elle entend assumer ainsi sa propre responsabilité à cet égard.

L'Algérie prend ainsi acte des progrès tangibles réalisés surtout au plan bilatéral en matière de désarmement nucléaire;

Cela étant, mon pays espère que des progrès soient réalisés sur la question de la sécurité des Etats non nucléaires notamment dans le domaine des garanties négatives ainsi que sur la question de l'interdiction des essais.

Dans le même temps, il importe que des efforts concrets et déterminés soient déployés pour l'établissement au Moyen orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive à commencer par les plus meurtrières d'entre elles : les armes nucléaires. Cette étape implique que toutes les installations nucléaires dans cette région soient à destination strictement civile et pacifique et mises sous contrôle international.

L'Algérie se fait enfin un devoir de réaffirmer le droit de tous les pays d'accéder à la technologie nucléaire y compris à la formation, à l'assistance technique ainsi qu'à la mise au point de procédures concrètes en matière de transfert d'equipements aux fins du développement.

INFCIRC/429 Appendice page 6

Excellences. Mesdames et Messieurs.

Votre présence parmi nous, aujourd'hui, est une heureuse opportunité pour nous de réaffirmer l'engagement résolu de l'Algérie pour la paix, la modernité et le progrès.

Aucun obstacle, de quelque nature que ce soit, ne pourra entraver ni contrarier cette volonté.

J'ai tenu à vous faire part de certaines options et décisions importantes que mon pays a choisi de prendre et qui traduisent notre volonté d'inscrire notre action dans la clarté et la confiance afin de consolider les liens d'amitié, d'entente et de coopération que nous tenons à maintenir avec tous nos partenaires.

En ces temps difficiles et cruciaux de l'histoire du monde et à un moment déterminant de l'évolution de mon pays, un devoir de solidarité effective de la part de tous nos partenaires et amis s'impose afin que les valeurs de tolérance, de liberté et de démocratie et les principes de justice, d'équité et de paix qui guident notre démarche soient préservés et garantis pour nous tous.

Je vous remercie